

Département
de la Moselle

COMMUNE de RETTEL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de Thionville

Nombre de conseillers
élus : 15

Séance du 11 mai 2009

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Conseillers
en fonction : 14

**Présents: MM. Jean SCHWENCK, R.SCHWENCK, HERRMANN,
HANDRICK, URBINSKI, ANDRE, LEIDIG, JUNGER,
MULLER**

Conseillers
présents ou
représentés: 14

Mmes ORTH, NEEF, BOCK, WOLSKI

Absent excusé : M. MERSCH qui a donné procuration à Mme ORTH

Objet : Remboursements de l'assurance

Le conseil municipal accepte :

- l'indemnité de 4116 € de la compagnie GMF et 429 € de la compagnie AXA en dédommagement des dégâts causés au candélabre du 38 rue de la Chartreuse.
- l'indemnité de 2336.56 € de la compagnie AXA en dédommagement des dégâts causés aux vitrages de la salle polyvalente.
- l'indemnité de 622 € de la compagnie AXA en dédommagement des dégâts occasionnés au massif de fleurs et aux panneaux de signalisation suite à la sortie de route, rue de Sierck, par un véhicule.

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

**Objet : Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal Forestier de Kerling et
élection des délégués**

**Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal
Forestier de Kerling et complète sa délibération du 17 mars 2008 en élisant un
second représentant titulaire en la personne de M. ANDRE Francis**

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Convention avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle pour le suivi de la valorisation agricole des boues d'épuration.

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement de convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi de la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Rettel. Le contenu de la prestation est le même qu'en 2008, seul le coût a été actualisé (sur la base de l'indice d'ingénierie).

La convention est établie pour l'année 2009 pour un coût de 2015 €HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par la Chambre de l'Agriculture et sollicite à ce titre une subvention auprès du Conseil Général de la Moselle.

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Périscolaire – convention avec le CLAS

Le Maire présente au conseil municipal une convention visant à confier au CLAS la gestion du périscolaire et des mercredis récréatifs. Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le CLAS et la Ligue de l'Enseignement, la présente convention. Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants.

Vote pour : 10

Abstentions :4

Vote contre:/

Le conseil municipal élit les membres de la commission « École, périscolaire, enfance, SIVU » comme membres titulaires du comité de pilotage présidé par le Maire et mis en place par la présente convention (à savoir Mmes WOLSKI, BOCK et ORTH) et élit comme membres suppléants M.HERRMANN Christophe et M. JUNGER Eric .

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Avenant au marché de travaux de mise en esthétique des réseaux secs, d'assainissement, d'adduction d'eau potable ainsi que les aménagements sécuritaires des rues de Contz, de Sierck, et d'une partie des rues St Nicolas et de la rue de la Chartreuse

Le Conseil Municipal approuve les conclusions de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer les avenants suivants :

- **Entreprise COSTANTINI - Lot N°1 : Terrassement – Assainissement – Voirie**
Avenant au marché initial : Travaux supplémentaires pour un montant global de 37 475.37 €HT, soit 44 820.54 €TTC portant le montant prévisionnel du marché à 852 704.75 €HT soit 1 019 834.88 €TTC
- **Entreprise ELRES SAS - Lot N°2 : Enfouissement des réseaux**
Avenant au marché initial : Travaux supplémentaires pour un montant global de 10 872.37 €HT, soit 13 003.35 €TTC portant le montant prévisionnel du marché à 250 041.92 €HT soit 299 050.14 €TTC

Vote pour : 14
Abstention : /
Vote contre : /

Objet : Conventions avec Lorraine Tubes et le Conseil Général de la Moselle relatives au déplacement de réseaux d'assainissement et d'un réseau d'eau potable :
Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de suppression du passage à niveau n°19, il est nécessaire de déplacer des réseaux d'eau potable et d'assainissement situés sur le domaine privé de l'entreprise Lorraine Tubes. Les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure des réseaux déplacés, sont fixées par une convention tripartite entre Lorraine Tubes, le Conseil Général de la Moselle et la Commune de Rettel.

Ces travaux seront pris en charge par le Conseil Général de la Moselle.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions relatives au déplacement de réseaux d'assainissement et d'un réseau d'eau potable.

Vote pour : 14
Abstention : /
Vote contre : /

Objet : Fixation du montant des vacations funéraires :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a introduit de nouvelles dispositions dont l'encadrement du montant des vacations funéraires, lequel peut désormais s'établir entre 20 et 25 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 20 € le montant unitaire de la vacation funéraire.

Vote pour : 14
Abstention : /
Vote contre : /

Objet : Vente de terrain rue de la Forêt de Buis :

Le conseil municipal décide de vendre 5 parcelles de 10 à 12 ares chacune à prendre dans les parcelles cadastrées section 11 n°327 à 330, situées rue de la Forêt de Buis. Le prix de vente sera de 10 000 € l'are.

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs au maire pour signer les actes de vente ainsi que tous les documents relatifs à ces cessions.

Vote pour : 14
Abstention : /
Vote contre : /

Objet : Vente de terrain à Mme GERIN Agnès.

Le conseil municipal décide de vendre à Mme GERIN Agnès, au prix de 1000 € l'are, un terrain d'environ 4.5 ares à prendre dans la parcelle section 10 N°246.

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs au maire pour signer les actes de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

Vote pour :14
Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Vente de terrain à M. MULLER Eric.

Le conseil municipal décide de vendre à M. MULLER Eric, au prix de 1000 € l'are, un terrain d'environ 8 ares à prendre dans la parcelle section 12 N° 74 au lieu-dit Grosse Gemeindeteile.

Le conseil municipal donne tous les pouvoirs au maire pour signer les actes de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

Nombre de votants : 13

Vote pour :13

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Vente de terrain à M. RITT Guy

Le conseil municipal décide de vendre à M. RITT Guy, au prix de 1000€ l'are, un terrain d'environ 5 ares à prendre dans les parcelles section 11 n°327 à 330.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer les actes de vente ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

Vote pour :14

Abstention:/

Vote contre:/

Objet : Convention avec l'association des arboriculteurs pour la mise à disposition de l'alambic et des vergers communaux.

Le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat entre l'association des arboriculteurs de Rettel et la commune de Rettel. Cette convention vise à définir les conditions de gestion administrative, financière et technique de mise à disposition de l'alambic et des vergers communaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la présente convention et les éventuels avenants.

Vote pour :14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Rapport d'activité du Syndicat IUT - Exercice 2008

Le conseil municipal approuve les comptes du Syndicat pour l'étude et la réalisation de projets d'implantation de structures universitaires dans l'agglomération thionvilloise (IUT) exercice 2008

Le conseil élit M.ANDRE Francis comme délégué suppléant en remplacement de Mme FELDEN, démissionnaire.

Vote pour : 14

Abstention : /

Vote contre : /

Objet : Application du dispositif de plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
Le Maire expose au conseil municipal le dispositif, relatif au fond de compensation pour la TVA, permettant la dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA.

Le conseil municipal :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004 à 2007 inclus, soit 329 394€ ;
- décide d'inscrire au budget de la commune 503 842€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 53% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune de Rettel s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote pour :14

Abstention : /

Vote contre : /

**Pour copie conforme
Rettel, le 11 mai 2009
Le maire**